

« FEMME ABUSEE, NATION DECHIREE »

BULLETIN AOÛT 2026



SOURCES :

Les principales sources d'informations proviennent des publications de la Ligue ITEKA, SOS-Torture et ACAT-Burundi

TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES	3
0. INTRODUCTION.....	4
I. DES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE.....	4
I.1. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX MINEURES	4
I.2. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES.....	6
II. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, AUX FILLES ET AUX ENFANTS.....	6
II.1. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES : CAS DE FÉMINICIDES	6
II.2. DES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS : CAS D'INFANTICIDES.....	7
II.3. DES FEMMES BATTUES ET/OU BLESSÉES.....	8
III. CONCLUSION	11

ACRONYMES

CDS : Centre de santé

CNDD-FDD : Conseil national pour la défense de la démocratie - Forces pour la défense de la démocratie

FBu : Francs burundais

MEFPDS

0. INTRODUCTION

Le Mouvement des Femmes et Filles pour la Paix et la Sécurité au Burundi (MFFPS) présente une nouvelle édition de son bulletin « **Femme abusée, nation déchirée** », consacré aux violences et aux violations des droits commises à l'égard des femmes, des filles et des enfants au cours du mois d'août 2026.

Au total, **15 cas** ont été recensés au cours de cette période. Ils comprennent **4 cas de violences sexuelles contre des mineures, 2 cas de violences sexuelles contre des femmes et des filles, 2 cas de féminicides, 1 cas d'infanticide et 6 cas de femmes battues et/ou blessées.**

À travers ces différents cas, le bulletin met en lumière la persistance des violences à l'égard des femmes et des enfants dans plusieurs localités du pays. Il présente les faits rapportés, les circonstances dans lesquelles ils se sont produits ainsi que, lorsque ces informations sont disponibles, les mesures prises par les autorités et les suites données aux affaires.

I. DES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

I.1. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX MINEURES

Une fille victime de viol en commune Isare, province de Bujumbura

Le 8 août 2026 vers 22h, sur la colline Gisagara, zone Mubimbi, M.C.M., 16 ans, élève, a été violée par Jérémie Nkeshimana. Rencontrée lors d'une fête, elle a été entraînée chez le suspect puis sommée de partir ; elle a refusé de rentrer en pleine nuit.

Le lendemain, alertés par son absence, les parents ont appris ce qui s'était passé et l'ont conduite au CDS de Mubimbi.

L'auteur présumé a été arrêté et incarcéré au commissariat de police d'Isare.

Une fillette victime de viol en commune Rumonge, province de Burunga

Le 11 août 2026, sur la colline de Rutumo, zone Minago, I.A., une fillette de 6 ans originaire des lieux, a été violée par Wilson Mandela, 16 ans, résidant à Rutumo mais originaire de la commune Muhuta. Selon des témoins, le présumé auteur a croisé l'enfant qui revenait du marché et l'a emmenée dans un champ de manioc pour commettre le viol.

La victime est rentrée chez elle en pleurant, alertant sa mère, qui a informé les autorités locales avant de la conduire au CDS Rutumo puis à l'hôpital de Rumonge pour prise en charge médicale.

Le présumé auteur a été arrêté le 19 août 2026 et est actuellement incarcéré au commissariat de police de Rumonge.

Une fillette victime de viol en commune Kiremba, province de Butanyerera

Le 15 août 2026, A.M., fillette de 10 ans résidant à Kiremba et élève à Marangara, a été violée par un individu non identifié près de la route reliant l'ancienne commune de Vumbi à Marangara. Elle s'était égarée alors qu'elle accompagnait ses parents à une cérémonie nuptiale, avant de croiser son agresseur qui l'a abandonnée en pleine nuit sur place.

La victime est actuellement prise en charge au CDS de Vumbi.

Le présumé auteur reste activement recherché par les services de sécurité, avec l'appui d'associations de défense des droits des femmes qui militent pour son interpellation.

Une fillette victime de viol en commune Kirundo, province de Butanyerera

Le 27 août 2026, un garçon de 13 ans a été placé en détention au cachot de la zone Kavomo, accusé d'avoir violé une fillette de 7 ans, sur la colline Kireka.

Selon le chef de colline, Jean Bosco Mazuru, les deux enfants, tous deux élèves à l'école primaire de Kireka, étaient partis ensemble couper de l'herbe pour nourrir le bétail lorsque les faits se seraient produits. Des témoins auraient surpris les enfants en train de se livrer à ces actes et en ont informé les parents de la victime.

Les parents de la fillette ont saisi les autorités de la zone, qui ont procédé à l'arrestation du garçon, désormais détenu au cachot de la zone Kavomo. Un examen médical a été ordonné par l'officier de police judiciaire afin de s'assurer que la fillette n'a subi aucun préjudice, notamment le risque de maladies sexuellement transmissibles.

I.2. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES

Une fille victime de viol en commune Rumonge, province de Burunga

Le 8 août 2026, vers 21 heures, F.H., 18 ans, revenait avec son petit frère, Jean Baptiste Arakaza, de la fête de mariage de sa grande sœur lorsqu'elle a été attrapée et violée.

L'auteur présumé est Vincent Ntaconayigize, 23 ans, un jeune Imbonerakure originaire de la colline Karonda 2, zone Karonda.

Alerté par le petit frère de la victime, la population environnante s'est mobilisée et a appréhendé le suspect. Elle réclame désormais que l'auteur soit sanctionné conformément à la loi.

Une femme victime de viol en commune Rumonge, province de Burunga

Le 15 août 2026 vers 13h, sur la colline Gatobo (Rusabagi), H.E., 32 ans et mère de 5 enfants, a été violée par Félix Nemeyimana, Imbonerakure motard du même endroit. Interceptée alors qu'elle se rendait à une fête, elle a été brutalisée puis violée malgré l'enfant qu'elle portait sur le dos, et laissée blessée au visage.

Secourue par le chef de cellule, elle a été hospitalisée 3 jours au CDS Gatobo, puis a porté plainte au commissariat communal.

L'auteur présumé a fui avec l'aide de son cousin, cadre zonal du CNDD-FDD. Les autorités locales n'ont donné aucune suite à l'affaire.

II. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, AUX FILLES ET AUX ENFANTS

II.1. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES : CAS DE FÉMINICIDES

Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune et province de Gitega

Le 24 août 2026, sur la colline Karenda, en zone Mubuga, le corps sans vie de Félicité Manikurakure, 71 ans, a été retrouvé dans le salon de sa maison où elle vivait seule.

Des voisins, qui avaient constaté que la maison était restée fermée jusqu'à environ 8 heures du matin, ont alerté la police. Les agents ont dû forcer la porte, qui était verrouillée de l'intérieur, pour accéder à la maison.

Selon son frère, la victime souffrait d'une maladie cardiaque. Des voisins ont toutefois évoqué des conflits fonciers entre les deux et demandent que les circonstances exactes de son décès soient établies. Aucune arrestation n'a été signalée.

Une femme tuée en commune Bukinanyana, province de Bujumbura

Le 28 août 2026, un homme identifié comme Toto a été arrêté après être accusé d'avoir tué sa femme, Butoyi, à la machette, sur la colline Sehe, zone Masango.

Selon des sources locales, la victime aurait subi de graves blessures à la tête et aux bras. Après les faits, Toto se serait présenté à l'administration locale, avant d'être remis à la police. Les circonstances et le mobile du meurtre restent inconnus.

L'administration communale de Bukinanyana a confirmé les faits et indiqué qu'une enquête était en cours.

II.2. DES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS : CAS D'INFANTICIDES

Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune et province de Gitega

Le 24 août 2026, le corps d'un nouveau-né, qui aurait eu environ un jour, a été retrouvé dans un ravin séparant les quartiers de Zege et de Yoba, dans la ville de Gitega.

Selon des habitants du secteur, ce sont des enfants qui pêchaient dans le ravin qui ont découvert le corps avant d'alerter les adultes. Le nouveau-né présentait une blessure à la tête, faisant soupçonner qu'il aurait été tué par sa mère.

Les autorités administratives, en collaboration avec la police, ont procédé à son inhumation.

II.3. DES FEMMES BATTUES ET/OU BLESSÉES

Une femme blessée en commune Rumonge, province de Burunga

Le 2 août 2026, une femme de 37 ans, mère de trois enfants, a été agressée par son mari sur la colline Cabara, zone Mugara. Les faits se sont produits vers 20h30, au chef-lieu de la colline.

La victime, Evelyne Nahimana, affirme être régulièrement maltraitée par son mari, Daniel Ndayiragije, âgé de 42 ans, au motif qu'elle n'a pas eu de garçon parmi leurs trois enfants.

Au cours de l'agression, des voisins sont rapidement intervenus après avoir entendu les cris de la victime, permettant ainsi de mettre fin à l'attaque.

Une femme blessée en commune Kirundo, province de Butanyerera

Le 5 août 2026, à Gasura, Dorcas Nanziza, 30 ans, aurait été violemment agressée par son mari, Venant Ndayishimiye, 37 ans, agent de la Croix-Rouge à Gasura.

Selon les informations disponibles, son mari lui reprochait de lui avoir demandé des explications sur la vente d'une récolte et d'un vélo sans l'en avoir informée au préalable. Au cours de la dispute, il lui aurait porté des coups, lui causant de graves blessures au bras.

Venant Ndayishimiye a été placé en détention au cachot du parquet de Kirundo. Les proches de Dorcas demandent que justice soit rendue et que l'auteur présumé de ces violences soit sanctionné.

Une femme blessée en commune Ntakangwa, province de Bujumbura

Le 8 août 2026, dans la zone de Rukaramu, une dispute a éclaté entre Vincent Nindorera et son épouse, Francine Ndoricimpa. La femme s'était rendue dans un bar où elle avait trouvé son mari en compagnie d'une autre femme, Céline.

La dispute aurait été provoquée par un différend concernant la location d'un terrain et l'utilisation de l'argent issu de cette transaction. La situation a dégénéré lorsque Vincent aurait pris une machette et frappé son épouse au bras, lui causant une blessure.

La victime a été conduite par sa famille dans un centre de santé pour recevoir des soins. Les autorités ont été saisies de l'affaire et ont demandé la suspension des arrangements liés à la location, en attendant de déterminer les responsabilités.

Une femme blessée en commune Rumonge, province de Burunga

Le 16 août 2026, à Kavimvira, sur la colline Muhanda, Sandrine Iteriteka a reçu des coups de la part de son mari, Joyeux Rwama, avec qui elle a deux enfants, avant d'être chassée du domicile.

Sandrine Iteriteka a alors trouvé refuge chez le grand-père de son mari. Une tentative de règlement du différend au sein de la famille, le 17 août, n'a pas abouti.

Après l'intervention de l'administration locale et la saisine de la police judiciaire, Sandrine a regagné le domicile familial quatre jours plus tard.

Une femme blessée en commune Mpanda, province de Bujumbura

Le 16 août 2026, dans la zone de Buringa, Désir Nduwayo prenait un verre dans un bar avec son épouse, Salima, après leur retour d'une prière. Une autre femme s'est jointe à eux. Au cours de la soirée, Désir lui aurait offert plusieurs bouteilles de bière avant de la suivre lorsqu'elle s'est dirigée vers les toilettes.

Intriguée par le comportement de son mari, Salima les a suivis et les aurait surpris dans une chambre d'hôtel. Alors qu'elle protestait et criait, Désir aurait saisi une machette et l'aurait frappée au dos.

Des témoins sont intervenus pour maîtriser Désir, qui a été conduit au cachot de la zone de Buringa. La victime, grièvement blessée, a été admise à l'hôpital des Sœurs de Gihanga. Son transfert vers Bujumbura a ensuite été envisagé, l'établissement ayant indiqué ne pas disposer des moyens nécessaires pour assurer sa prise en charge.

Une femme battue en commune Karusi, province de Gitega

Le 31 août 2026, vers 21 heures, sur la colline Rwingoma, quartier Mission, zone Buhiga, Siméon Akeza, secrétaire au lycée de Buhiga, a violemment battu sa femme Marianne, tous deux membres du parti CNDD-FDD. Il lui reprochait d'avoir envoyé leurs enfants au lit sans manger.

« FEMME ABUSEE, NATION DECHIREE »

BULLETIN AOÛT 2026

Des voisins qui tentaient d'intervenir auraient été menacés avec une machette. Des Imbonerakure sont ensuite intervenus et ont conduit Siméon au cachot de la police de la zone Buhiga.

Après y avoir passé une nuit, il aurait été libéré contre le paiement d'une amende de 50 000 FBu, sans quittance, infligée par le chef zonal des Imbonerakure, selon notre source.

III. CONCLUSION

Les cas documentés au mois d'août 2026 témoignent de la persistance des violences faites aux femmes, aux filles et aux enfants au Burundi. Les violences sexuelles, les féminicides, les violences conjugales ainsi que les agressions physiques constituent autant de violations qui continuent d'affecter les victimes et leurs familles.

Le bulletin relève que certaines affaires ont donné lieu à l'intervention des autorités, notamment à des arrestations ou à l'ouverture d'enquêtes. Toutefois, dans d'autres cas, les auteurs présumés restent recherchés ou les victimes et leurs proches demeurent dans l'attente d'une réponse judiciaire.

À travers « **Femme abusée, nation déchirée** », le MFFPS poursuit son travail de documentation et de sensibilisation sur les violences faites aux femmes, aux filles et aux enfants. La documentation régulière de ces cas vise à contribuer à leur visibilité, à renforcer la protection des victimes et à encourager une réponse effective des autorités face à ces violations.